

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

**Le 17/01/2024 à 00h01 dans La Dépêche du Midi .fr - 31 (31)**

**Avec une durée de visibilité de 7 jours**

**Références : LDDM402862, 172476**

**Dossier Client : NAILLOUX:revision 2 PLU**

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE NAILLOUX

#### Enquête publique sur le projet de révision n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté du 10 janvier 2024, le Maire de Nailloux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n°2 du plan local d'urbanisme. À cet effet, M. Gérald BAUDE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur et Mme Martine AVEROUS a été désignée comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Nailloux **du 01 février 2024 (9h) au 04 mars 2024 (17h) pendant 33 jours consécutifs** aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le jeudi 01/02 de 9h à 12h, le samedi 10/02 de 9h à 12h, le mercredi 14/02 de 14h à 19h et le lundi 04/03 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site [nailloux.org](https://nailloux.org), et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou via le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://nailloux.org/vie-municipale/enquetes-publiques-et-concertations/>. Le dossier comporte une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, à la mairie et sur le site [nailloux.org](https://nailloux.org).

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.ladepeche.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 17 janvier 2024

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET